

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 5 Juin 2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 18h40 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à la Salle Commune de l'École, sous la présidence de Mme Mélodie VERTHY, 1^{ère} adjointe au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/Mmes ALEXANDRE, LEPAGE, GOUPIL, PAVOT, DURNERIN, VERTHY, DESTTRIBATS, MARTINEZ, BRUNEL, BADETS, LIMARE.

Le quorum est atteint.

ABSENTS EXCUSÉS (Pouvoirs) :

- M. Éric BERTRAN (Maire) ayant donné pouvoir à Mme Anne DESTTRIBATS
- M. Sylvain BINET ayant donné pouvoir à Mme Mélodie VERTHY
- Mme Sarah SENTIS ayant donné pouvoir à Mme Alexandra BADETS
- Mme Sandrine BERNARD ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc DURNERIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Anne DESTTRIBATS (*Conformément à l'article L2121-15 du CGCT*)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente de séance souhaite la bienvenue à l'assemblée et précise que la démission de M. Fabrice OTERO de son mandat d'élus municipal a été prise en compte aujourd'hui à 12h43, et que conformément à la réglementation électorale et aux indications de la Préfecture, nous accueillons au sein du Conseil municipal Madame Sophie LIMARE, qui rejoint l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2026

- **Débats / Remarques formulées sur le précédent PV :**

Mme Mélodie VERTHY lit les notes transmises par Mme Sandrine BERNARD :

« J'aurai aimé que dans le PV du précédent conseil, il soit précisé que j'ai été obligée de demander au public de bien vouloir cesser de se manifester ou au moins de ricaner. »

- **Vote :**
 - Nombre de membres en exercice : 15
 - Présents : 11
 - Suffrages exprimés : 15

- Abstentions : 2 (*Mme LIMARE et Mme DESTTRIBATS*)
- Contre : 0
- Pour : 13
- *Décision : Adopté à la majorité.*

2. Élection des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 (Delib 2026/031)

- **Présentation des modalités de vote et candidatures :**

Le bureau électoral est composé de :

- La Présidente de séance Mme VERTHY ;
- Les deux conseillers les plus âgés Mme MARTINEZ et M. DURNERIN ;
- Les deux conseillers les plus jeunes. M. PAVOT et Mme DESTTRIBATS

Dans un premier temps, nous procédons à l'élection de 3 délégués titulaires, puis de 3 suppléants.

Rappel des modalités du vote :

- Chaque enveloppe peut contenir jusqu'à 3 bulletins de vote.
- Pour être élu au premier tour, un candidat doit obtenir au minimum 8 voix.
- Si aucun candidat n'obtient ce nombre de voix, un second tour est organisé.
- En cas d'égalité au second tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats sont

M. ALEXANDRE, Mme BADETS, Mme BERNARD, Mme BRUNEL, Mme DESTTRIBATS, M. PAVOT

- **Résultats du 1^{er} tour du scrutin :**

- Mme DESTTRIBATS : 12 voix (élue titulaire au 1^{er} tour)
- Mme BADETS : 10 voix (élue titulaire au 1^{er} tour)
- M. ALEXANDRE : 9 voix (élu titulaire au 1^{er} tour)
- Mme BRUNEL : 8 voix
- Mme BERNARD : 4 voix
- M. PAVOT : 2 voix

- **Résultats du 2^{ème} tour du scrutin :**

- M. PAVOT : 15 voix (élu suppléant au 2nd tour)
- Mme BRUNEL : 14 voix (élue suppléante au 2nd tour)
- Mme BERNARD : 10 voix (élu suppléante au 2nd tour)
- 5 votes blancs

- **Délégués élus :**

- Titulaires : Mme DESTTRIBATS, Mme BADETS, M. ALEXANDRE
- Suppléants : M. PAVOT, Mme BRUNEL, Mme BERNARD

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

3. Recrutement pour le remplacement de Madame HURE Chantal (Délib 2026/032)

- **Exposé des motifs (Présentation par Mme DESTTRIBATS) :**

« Madame Chantal Huré, qui nettoie l'école, aide à la cantine et prépare les élèves à la sortie méridienne, de grade adjoint technique, échelon 5, statut contractuel, à mi-temps, part à la retraite fin juin, après de nombreuses années de bons et loyaux services. Nous la remercions, bien évidemment. Nous souhaitons la remplacer par un ou une employée au même poste exactement, et même durée de travail. La fiche de poste prévoit notamment l'accompagnement des élèves à la cantine, qui sera dans la nouvelle salle polyvalente ».

- **Débats / Échanges entre les conseillers :**

Mme VERTHY répète que Mme Chantal HURE fera valoir ses droits à la retraite à compter de la fin du mois de juin : « Nous souhaitons échanger ensemble sur les modalités de son remplacement à partir du mois de septembre et parvenir à une décision commune. Conformément à nos obligations, nous devons ensuite procéder à une publication du poste auprès des services compétents. »

Mme Mélodie VERTHY lit les notes transmises par Mme Sandrine BERNARD :

« En mon absence, une remarque sur le remplacement de Chantal Huré. Personnellement j'aurai été plus précise sur le niveau de qualification demandé, avoir une formation spécifique petite enfance, ce qui permettrait d'évoluer dans l'avenir. Et surtout je ne recruterais pas de manière définitive aujourd'hui, je ferais de l'appel à de l'intérim ou CDD le temps de finaliser l'organisation avec le transfert du restaurant scolaire. Attention obligation d'ouverture du poste au personnel déjà titulaire. Si vous souhaitez faire évoluer le poste dans l'avenir vous serez bloqués... »

Mme Verthy : « Nous en avons discuté avec le groupe école, nous ne savons pas comment va se passer le déplacement vers la cantine. Un intérimaire coute trop cher. Un CDD serait une bonne idée ».

M. PAVOT approuve. M DURNERIN demande des précisions sur la re-conductibilité.

Mme BRUNEL demande si avec un CDD, on peut recruter quelqu'un qui travaille déjà à l'école. Mme VERTHY répond par l'affirmative : « La décision revient systématiquement à la mairie. »

L'assemblée débat sur une demande de qualification petite enfance.

M. DURNERIN demande qui fera le recrutement. Mme VERTHY précise que M. le Maire est le recruteur, et qu'il sera aidé de Mme VERTHY 1ère adjointe en charge du personnel, et Mme DESTRIKATS, adjointe chargée de l'école

Un consensus est obtenu pour un CDD du 1^{er} septembre au 31 août, à mi-temps annualisé.

- **Vote :**

- Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 15
- *Décision : L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le recrutement pour le remplacement de Mme Huré Chantal.*

4. Recrutement pour création poste : création contrat apprentissage école (Délib 2026/033)

- **Exposé des motifs : (Présentation par Mme DESTRIKATS)**

« A la rentrée 2026, il y aura une quarantaine d'élèves environ en maternelle. Une vingtaine environ en petite section, et une vingtaine environ en moyenne-grande section. Mme Claudine LENOIR est l'ATSEM de Mme Gwendahor MEVEL, en petite section, mais Mme Nathalie AYED n'a pas d'ATSEM attitrée. Aussi, pour cette année à fort effectif, nous souhaitons recruter un ou une candidate en contrat d'apprentissage, qui prépare le CAP petite enfance, pour un an. La rémunération dépend de l'âge de l'apprenti.e, et de son année d'étude en cours. Par exemple, pour un ou une apprentie de 18 ans en 1^{ère} année, son salaire est de 803€ brut mensuel, exonéré de charges patronales, soit 9 636€ en tout pour l'année. »

- **Débats / Échanges entre les conseillers :**

Mme VERTHY ajoute que c'est une demande des maitresses, et que l'apprentissage permettrait de satisfaire tout le monde, sans que ce soit trop cher.

Mme Mélodie VERTHY lit les notes transmises par Mme Sandrine BERNARD :

« Sur le poste d'ATSEM, je voterais contre comme déjà expliqué. Vu avec l'inspectrice académique à l'époque, notre école ne le justifie pas (même avec les effectifs attendus), et en plus cela fait un cout supplémentaire à supporter par la mairie. En tout cas si ce poste est créé pour moi il faut affecter Madame K'Dual à d'autres tâches, c'est impératif ; pas de nécessité d'avoir 3 personnes pour aider les enseignantes. »

Mme VERTHY approuve l'idée de Mme BERNARD de changer les postes, « surtout pour le nettoyage supplémentaire pour la salle polyvalente »

Mme DESTRIATS précise qu'il faut 1 adulte accompagnant pour 10 enfants s'il y a des maternelles dans le groupe à accompagner à la cantine.

Mme LIMARE demande ce qu'on fera du poste de Mme K'DUAL, mais a eu la réponse : réaffectation au ménage salle polyvalente.

Mme VERTHY précise la date du déménagement de cantine souhaité : pendant les vacances d'hiver.

M. DURNERIN demande des précisions sur la durée du contrat.

Mme BRUNEL suggère qu'on profite de cette augmentation temporaire de personnel pour mettre les enfants en récréation même sous la pluie. Mme LIMARE rétorque qu'on reviendra difficilement en arrière. M. PAVOT suggère d'envisager de pérenniser l'offre et de prendre d'autres apprentis plus tard.

Mme BADETS demande ce que pense l'école de ce choix. Mme VERTHY répond que Mme AYED demandait ceci depuis longtemps mais que c'est jugé non nécessaire par l'Inspectrice. Mme VERTHY précise que nous la rencontrons le 16 juin pour discuter du dortoir.

- **Vote :**

- Abstention : 0 | Contre : 1 (Mme BERNARD) | Pour : 14
- *Décision : L'assemblée délibérante adopte à la majorité la création du poste en contrat d'apprentissage.*

5. Budget Primitif de l'exercice 2026 (Délib 2026/034)

- **Présentation du Budget Primitif (par M. ALEXANDRE) :**

« Rappel du déroulé, et rappel que nous aurions aimé que ce soit plus fluide. Lors du 2^{ème} conseil municipal, nous avons soumis à l'approbation le CFU 2025 et le BP 2026 en urgence (à cause d'une panne informatique survenue lors du conseil dédié, tenu par nos prédécesseurs), mais nous aurions dû envoyer une validation à la trésorerie. Nous nous sommes retrouvés en difficultés car nous devons payer les dépenses d'investissement de la salle polyvalente. D'où la délibération une nouvelle fois au 3^{ème} conseil municipal, en présence de Mme Szczepanski. Le 18 mai, elle nous a prévenu qu'elle avait reçu 3

versions du budget, mais ne savait pas laquelle était la bonne. Il nous faut maintenant, sur demande de la trésorerie, délibérer de nouveau sur cette dernière version du budget. »

○ **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses prévues : 1 045 307,00 €€
- Recettes prévues : 1 308 295,63 €€

○ **Section d'Investissement :**

- Dépenses prévues : 2 150 238,67 €€
- Recettes prévues : 2 186 740,77€

•

		PROPOSE 2026 v2	PROPOSE 2026 v1	Variations
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	240 054,00 €	240 054,00 €	0,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	354 700,00 €	354 700,00 €	0,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	42 815,00 €	42 815,00 €	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GEST COURANTE	77 218,00 €	73 818,00 €	3 400,00 €
66	AUTRES CHARGES DE GEST COURANTE	30 020,00 €	30 020,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €	0,00 €	500,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 000,00 €	-10 000,00 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	300 000,00 €	353 038,50 €	-53 038,50 €
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Totaux Dépenses</i>		1 045 307,00 €	1 104 445,50 €	-59 138,50 €

		PROPOSE 2026 v2	PROPOSE 2026 v1	Variations
FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPOTES	409 914,02 €	207 863,89 €	202 050,13 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES	74 206,98 €	74 206,98 €	0,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	70 404,00 €	70 404,00 €	0,00 €
731	FISCALITES LOCALES	480 781,00 €	480 781,00 €	0,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	224 914,21 €	224 914,21 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	43 271,42 €	43 271,42 €	0,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	4,00 €	4,00 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €	0,00 €	500,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Totaux recettes</i>		1 308 295,63 €	1 104 445,50 €	203 850,13 €

•

		PROP 2026 v2	PROP 2026 v1	Variations
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
001	EXCEDENTS REPORTES	491 521,88 €	0,00 €	491 521,88 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	12 100,00 €	12 100,00 €	0,00 €
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	70 000,00 €	823 700,00 €	-753 700,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 682,69 €	290 682,69 €	0,00 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 277 234,10 €	1 277 234,10 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-041	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	8 700,00 €	8 700,00 €	0,00 €
Totaux Dépenses		2 150 238,67 €	2 412 416,79 €	-262 178,12 €

		PROP 2026 v2	PROP 2026 v1	Variations
INVESTISSEMENT				
RECETTES				
001	SOLDE EXECUTION REPORTEE	187 728,33 €	0,00 €	187 728,33 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	404 647,00 €	11 312,85 €	393 334,15 €
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	758 865,44 €	758 865,44 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	526 800,00 €	1 280 500,00 €	-753 700,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
203-041	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	8 700,00 €	8 700,00 €	0,00 €
Totaux recettes		2 186 740,77	2 059 378,29	127 362,48

- **Débats / Échanges sur les orientations budgétaires :**
- **Vote :**
 - Abstention : 2 (Mme BERNARD et Mme LIMARE)
 - Contre : 0
 - Pour : 13
 - *Décision : L'assemblée délibérante adopte à la majorité le Budget Primitif de l'exercice 2026.*

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Point école (Conseil, travaux...) :**

Mme VERTHY déclare que le conseil d'école a eu lieu mardi 2 juin. « Nous avons entendu les reproches quand au retard d'envoi des factures de cantine et périscolaire. Si Mme PONTY revient la semaine prochaine, elle pourra préparer les factures, selon un calendrier. »

Mme VERTHY souligne que nous allons prêter attention à cela mais que seule la secrétaire de mairie peut réaliser cette tâche.

Concernant les travaux, Mme VERTHY ajoute : « Nous avons validé les travaux en maternelle : les chasses d'eau vont être mises en place. Rajout d'un cumulus, et agrandissement d'un tuyau pour augmenter la pression. Nous avons commandé un film foncé à mettre sur les vitres pour réduire la chaleur. L'internet de l'école est de nouveau fonctionnel grâce au pilotage de M. PAVOT : les maîtresses n'ont plus besoin d'utiliser leurs lignes personnelles. »

Mme VERTHY conclut en disant que les achats courants ont été validés.

M. ALEXANDRE demande ce qu'il en est de la renaturation de la cour. Mme DESTTRIBATS répond que le projet est en étude, selon les ébauches présentées par les directrices. M. PAVOT précise qu'il aimerait bien que le Conseil Municipal des Jeunes s'en empare, « mais ce sera aux jeunes de décider du projet qu'ils veulent préparer ».

Mme BRUNEL suggère de saisir cette opportunité de renaturation pour en faire une zone calme, où on ne court pas et ne crie pas. Mme LIMARE suggère de faire un coin paisible près du banc dans le fond de la cour.

Mme VERTHY ajoute que les bidons de fleurs sur le grillage seront enlevés en fin d'année.

Mme LIMARE rappelle que l'APE va fournir une prestation de peinture au sol. La municipalité attend les devis.

M. DURNERIN demande s'il y aura une remise de livres de prix de fin d'année, et Mme DESTTRIBATS répond par l'affirmative : pour les élèves de grande section, lors de la visite de la classe de CP, et pour les CM2, lors d'un goûter à la mairie.

- **Point vie locale et animation (Associations, animations...) :**

Mme VERTHY annonce que la municipalité a rencontré les associations du village et synthétise de la manière suivante :

- Le club de tennis a déposé ces statuts cette année. Ils ont proposé de mettre en place un agenda commun de toutes les animations des associations de la commune pour faciliter la réservation de la salle.
- L'Amicale Laïque a surtout besoin de communication.

- Le Club de Bon Entente regroupe des personnes âgées sur 5 communes, en proposant des après-midi jeux de société une fois par mois, dont 2 fois par an à Vieux-Manoir. Ils n'ont que 8 adhérents de notre commune, et ont donc besoin de communication.
- L'Association des Parents d'Elèves : ils rencontrent en ce moment des difficultés sur le projet de benne PAPREC. Ils attendent de savoir si la PAPREC est en dissolution. Ils demandent aussi du stockage pour leurs jeux de kermesse.
- Le club de foot : nous a interpellé de nouveau sur la vétusté du vestiaire. Il n'y a plus d'entraînement d'adultes. Il faut réparer en priorité les douches. Mme VERTHY précise que ce sera pris en charge en septembre. Le devis total avec toutes les réparations coûte 9 000 €, et n'a pas été validé. Seule la partie douche est validée. Les WC seront pris en charge après les travaux de la salle des fêtes. Discussion autour du remplacement du cabanon. Mme VERTHY avance l'hypothèse d'un container avec toit pentu (pour respecter le PLU), sur plot. Il faut trouver un fournisseur qui accepte les mandants administratifs.
- Projet de guinguette et fête de la gastronomie le 12 septembre. M DURNERIN demande pourquoi ce n'est pas organisé par le comité des fêtes. M. GOUPIL répond que la décision de participation du comité des fêtes sera discutée lundi.

- **Remplacement temporaire secrétaire :**

Mme PONTY Elise est en arrêt maladie pour 15 jours. Les élus se sont réparti les demi-journées pour répondre aux demandes urgentes. Une secrétaire remplaçante est intervenue cette semaine, pour payer les factures d'achat, mais elle ne peut pas préparer les titres d'encaissement de cantine (car il faut connaître le logiciel et les éventuelles différences de noms de famille entre enfants et parents)

- **Médiation :**

Mme BRUNEL annonce que la municipalité a choisi de mettre en place 2 personnes référentes pour être des personnes accessibles en cas de besoin d'écoute et de soutien, en cas de conflit, pour résoudre les problèmes au sein du conseil municipal, aussi avec les employés de mairie, et les conflits de voisinage. Ces référentes médiation sont Tiphaine BRUNEL et Anne DESTRIKATS. Elles rédigent une charte du bien vivre ensemble.

Mme LIMARE demande comment ont été choisies les personnes. Mme BRUNEL répond qu'elles se sont portées volontaires pour avoir ce rôle et que l'équipe a validé cette proposition.

- **Autres questions posées en séance :**

- M. ALEXANDRE salue l'engagement de 18 ans de M. OTERO auprès de la municipalité.

FIN DE SÉANCE

La séance est levée à 20h43.

**La 1^{ère} adjointe au Maire, Présidente
de séance,**

Mélodie VERTHY

La Secrétaire de séance,

Anne DESTTRIBATS